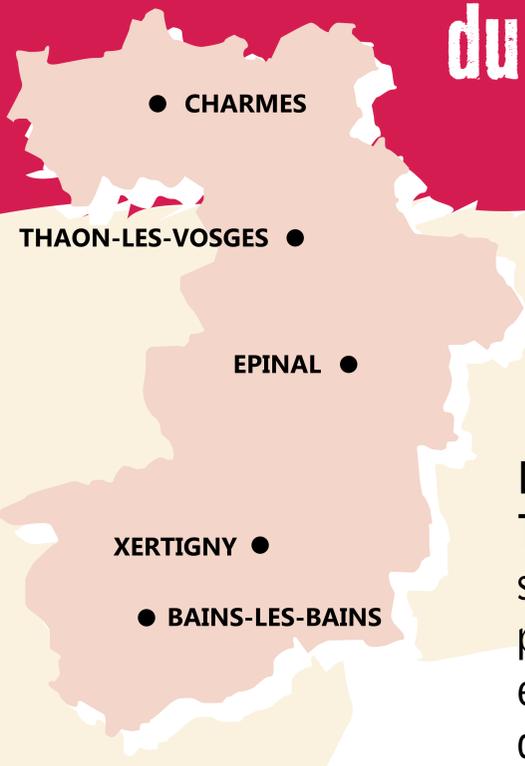


# Palmarès Climat

## des Démarches remarquables des Collectivités du SCoT des Vosges Centrales



### Objectifs : encourager l'exemplarité & favoriser l'échange d'expériences

Dans le cadre de son Plan Climat - Energie Territorial, le SCoT des Vosges Centrales souhaite participer à la diffusion des bonnes pratiques des communautés de communes et communes de son territoire et créer une dynamique d'exemplarité.



Le Palmarès Climat des « démarches remarquables » du SCoT des Vosges Centrales vise à faire connaître les collectivités ayant une approche globale en termes de gestion de l'espace et de lutte contre le réchauffement climatique, sur la base de réalisations concrètes et de projets en cours.

Une « démarche remarquable » se caractérise par une prise en compte globale et dans la durée des ambitions du SCoT et du Plan Climat.

Elle se traduit par des réalisations concrètes, des projets en cours à différents stades et une forte mobilisation de la collectivité.

### Membres du Jury



### Critères d'évaluation

#### Pour la démarche globale :

- Diversité des thèmes abordés
- Transversalité de la démarche, cohérence d'ensemble
- Concertation avec la population

#### Pour les opérations spécifiques :

- Intégration du projet à la démarche globale
- Apport socio-économique du projet
- Qualité technique de l'opération



### Bénéficiaires

Pour une bonne adaptation à la diversité du territoire, trois catégories ont été retenues :

- Commune de moins de 1000 habitants
- Commune de plus de 1000 habitants
- Communauté de communes

### Conditions de candidature

Démarche globale en faveur du climat comportant à minima :

**un document d'urbanisme compatible ou en cours de mise en compatibilité avec le SCoT &**

**2 réalisations achevées ou à un stade de projet avancé parmi les thématiques suivantes :**

- o Urbanisme durable
- o Transport durable, Eco-Mobilité
- o Maîtrise de l'énergie
- o Energies renouvelables

*Le Palmarès Climat est une des actions financées dans le cadre du Plan Climat - Energie Territorial du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales. Son cofinancement est assuré par le partenariat suivant.*